



## Délibération du Comité syndical N° 936-10-22

### Objet : Décision modificative budgétaire N°1.

L'an deux mille vingt-deux, le 24 octobre, le Comité syndical du Pays de Pontivy s'est réuni à Pontivy dans les locaux de Pontivy Communauté –sur convocation de son Président, Claude VIET

Etaient présents : AUDO Daniel, GANIVET Laurent, HAMON Stéphane, LE BOUEDEC Joseph, LE BRETON Bernard, LE CORF Henri, POURCHASSE Michel, ROLLAND Benoit, VIET Claude.

Etaient excusés : LE STRAT Sylvette, ROBIN Guénaël,

Autres personnes : MOREL Martine, LE MAINTEC Lucas, LEURETTE Romain, POHARDY Fanny, RICHARD Gildas.

Secrétaire de séance : Daniel AUDO

Date des convocations : 18 octobre 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération n° 922-03-22 portant sur le BP 2022

Considérant la délibération n°924-03-22 portant sur l'avenant 2022 relatif à la convention de fonctionnement du Pays de Pontivy

Cette décision modificative permet de couvrir plusieurs dépenses nécessaires et non anticipées à la préparation budgétaire :

- Accompagnement d'un prestataire extérieur sur la thématique de la résilience par l'écriture de la candidature Leader (2 280 €) / mobilisation de dépenses imprévues à hauteur de 2 500 €.
- Prolongation de la période de mise à disposition des agents de Centre Morbihan Communauté et modification des conditions de l'agent remplaçant la directrice – décision post-vote du budget de le poser à Pontivy Communauté. Cela nécessite de réajuster des crédits dans les charges de structures (liées à la mise à disposition) / diminution des crédits au 64111 (salaire) pour alimenter le 611

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 9

Absents : 4

Décision modificative n°1		BP 2022	DM1 - 2022	BP2022 après DM 1
<b>chapitre D 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	24 882		30 882
611	Contrat de prestations de services	15082	3500	18582
6226	honoraires		2500	2500
<b>chapitre D 022</b>	<b>dépenses imprévues</b>			
022	Dépenses imprévues	3000	-2500	500
<b>chapitre D 012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>			
64111	personnel non titulaire	29400	-3500	25900

Envoyé en préfecture le 07/12/2022

Reçu en préfecture le 07/12/2022

Affiché le

ID : 056-255613416-20221026-936\_10\_22-DE

**Après en avoir débattu, le Comité syndical approuve à l'unanimité la décision modificative n° 1 pour 2022. Il autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.**

Fait à Pontivy,  
Le 26 octobre 2022  
Le Président,  
Claude VIET

 **SYNDICAT MIXTE  
DU PAYS  
DE PONTIVY**